

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 14 octobre 2016

Délibération n° 101-2016

Le Conseil d'administration accorde à un agent logé par nécessité absolue de service, une remise gracieuse de 800 € dus pour la période du 1er septembre 2015 au 30 juin 2016 au titre des prestations accessoires liées à l'occupation du logement de fonction.

Membres en exercice :	30
Membres présents ou représentés :	20
Suffrages exprimés :	20
• Pour :	20
• Contre :	0
Abstentions :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président


Le Président,
Jean
PEETERS
Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Courrier du Directeur de l'IUT de Lorient
Délibération du conseil d'Institut.

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 25 octobre 2016

Document mis en ligne le : 25 octobre 2016